



Vous ne participez pas
au REER ou au CELI?

Vous devez les ajouter avant le
versement de votre prime.

Adhérez aux régimes dès aujourd'hui sur
masunlife.ca.

Utilisez l'outil MAX Révision pour affecter votre prime à votre régime d'épargne-retraite au travail

Utilisez l'outil **MAX Révision** en ligne pour affecter une partie de votre prime directement à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI) à la Sun Life.



Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2023.

Pourquoi verser votre prime à votre régime d'épargne au travail?

- Les cotisations versées au REER peuvent contribuer à réduire l'impôt sur le revenu que vous payez. De plus, vos revenus de placement sont à l'abri de l'impôt jusqu'au moment où vous les retirez.
- Vous ne payez pas d'impôts lorsque vous retirez des sommes au comptant d'un CELI et vous pouvez le faire en tout temps, sans pénalité. Quand vous investissez à la Sun Life, les frais que vous payez sont concurrentiels par rapport à ceux que vous paieriez à la banque ou auprès d'une société de fonds communs de placement.
- Quand vous investissez à la Sun Life, les frais que vous payez pour les fonds dans votre régime collectif sont concurrentiels par rapport à ceux d'autres fonds gérés de façon similaire dans des institutions financières comparables.



Utilisez l'outil **MAX Révision** pour affecter votre prime à votre régime d'épargne au travail entre **8 h HE le 6 novembre 2023 et 23 h 59 HE le 24 novembre 2023**. Sinon, appelez-nous au 1-866-733-8612 les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE. Nous sommes là pour vous aider.

Comment affecter votre prime en ligne

- 01.** Ouvrez une session sur masunlife.ca avec votre code d'accès et votre mot de passe. Cliquez sur **Gérer le régime**, puis **mon plan**.
- 02.** En haut de la page, cherchez un message à propos de l'outil **MAX Révision**. Cliquez sur la bannière.
- 03.** Vous trouverez des indications étape par étape pour vous guider. Vous verrez comment choisir le pourcentage à verser aux REER ou CELI au travail. Si vous n'indiquez aucun pourcentage, ou si le total ne correspond pas au montant de prime auquel vous avez droit, votre employeur versera le total de la prime ou la différence, selon le cas, dans votre paie habituelle.
- 04.** Vérifiez vos choix et sélectionnez **Envoyer**.

Respectez vos plafonds

Vous devez vous assurer de ne pas dépasser votre plafond de cotisation au REER et/ou au CELI.

- Pour connaître vos plafonds de cotisation pour les REER et les CELI, rendez-vous à **Mon dossier pour les particuliers** sur Canada.ca. Ou, appelez le Système électronique de renseignements par téléphone (SERT) au **1-800-267-6999**.
- Vous trouverez aussi votre plafond de cotisation au REER en consultant le plus récent *avis de cotisation* que vous a fait parvenir l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Votre prime peut faire l'objet de déductions fiscales et de retenues obligatoires (Régime de rentes du Québec (RRQ) ou Régime de pension du Canada (RPC), assurance-emploi (AE) et impôt) avant son affectation à votre REER/CELI au travail. Donc, même si vous affectez la totalité de votre prime au REER et/ou au CELI, le montant du transfert inscrit à votre compte ne sera pas égal au montant intégral affecté. Il sera égal à ce qui en reste après déduction des retenues obligatoires.

Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Accédez au site Web

Consultez masunlife.ca pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.

Besoin de nous appeler?

Composez le 1-866-733-8612, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.

Parlez à un conseiller

Parlez à un conseiller de votre choix pour obtenir des conseils personnalisés.